



Cotisation de l'urssaf demandées plusieurs années après la cessat

Par **Catherine01**, le **19/01/2013** à **11:29**

bonjour

J'ai cessé mon activité depuis fin decembre 2007
en 2009 L'URSSAF se reveille et m'assigne en justice pour paiement de cotisations. depuis
cette date je ne cesse de leur demander le détail afin que je puisse fouiller dans mes dossiers
ce qui avait été demandé, payé et restant à payer.

Mes questions sont :

- 1- Est ce qu'ils ont le droit de continuer à me poursuivre alors que la société n'existe plus.
- 2- Est ce que je pourrai déduire de mes revenus de salarié les cotisations que je verserai s'il ya lieu de les verser car en principe ces cotisations sont des charges que ma société aurait du déduire si j'en avais la connaissance

merci de vos réponses précises